

RELEVÉ DE DÉCISIONS

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2011

MOTION

DES MOYENS POUR NOS ECOLES

La motion est adoptée à la MAJORITE

Hellemmes-Ensemble vote POUR

Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote POUR

Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) vote POUR

Union pour Hellemmes S'ABSTIENT

MOTION

SOUTIEN A L'ADOPTION DE LA « REGLE D'OR » DES COMPTES PUBLICS

La motion est rejetée à la MAJORITE

Hellemmes-Ensemble vote CONTRE

Les Gens d'Hellemmes (Mr PETIT) vote CONTRE

Les Gens d'Hellemmes (Mme HUBERT-Mr EL HAGGAR) vote CONTRE

Union pour Hellemmes vote POUR

**11/52 ZAC DU PARC DE LA FILATURE – CONSTRUCTION D'UNE
MEDIATHEQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE
MAITRISE D'OEUVRE**

Par délibération n°07/1255 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de création d'une médiathèque au sein de la Filature Mossley à Hellemmes.

Par délibération n° 10/493 du 28 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé le principe du mandat pour ledit projet ainsi que le paiement des indemnités aux 3 candidats admis à remettre une offre dans le cadre du concours.

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre à l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence Emmanuel Saadi.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE

11/53 ZAC DU PARC DE LA FILATURE – AVENANT n°1 AU MARCHE DE MANDAT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE A HELLEMES

La Ville a confié à SAI Développement par marché de mandat notifié le 21 février 2011 l'exercice, en son nom et pour son compte, d'une partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration d'un ancien bâtiment industriel situé dans la ZAC du Parc de la Filature, afin d'y réaliser une médiathèque.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de modifications programmatiques et les incidences financières de celles-ci sur le budget global de l'opération.

En effet, la Ville a procédé au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration d'un ancien bâtiment industriel afin de créer une médiathèque à Hellemmes.

Cette procédure est en phase de finalisation, le marché de maîtrise d'œuvre devant être notifié en septembre 2011.

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la modification du programme de l'opération médiathèque.

La délibération est adoptée l'UNANIMITE

11/54 ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN IMMEUBLE SIS 94 RUE JEAN BART APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME BHUJUN Khemrajsing – Lots 3 et 14

L'immeuble sis 94 rue Jean Bart à Hellemmes, est divisé en deux parties.

Ces logements, de par leur exigüité, leur structure et leur configuration n'offrent pas aux occupants des conditions décentes d'habitabilité.

La commune est aujourd'hui propriétaire de l'ensemble des lots, à l'exception des lots 3 et 14.

A ce jour, Monsieur et Madame Khemrajsing BHUJUN, propriétaires des lots 3 & 14, ont fait part de leur souhait de vendre leur bien à la commune.

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver cette acquisition.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE

11/55 SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU NORD – AVIS SUR LE PROJET DE NOUVEAU SCHEMA 2011-2017

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit la mise en place, dans chaque département, d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui précise les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et des terrains de grand passage, ainsi que les communes où ces équipements doivent être réalisés.

Le projet de schéma 2011 – 2017, a été élaboré conjointement par les services du Conseil Général et de l'Etat, en partenariat avec les associations représentant les gens du voyage, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale

Il est demandé au Conseil Communal d'émettre un avis favorable sur le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE

11/56 ESPACE SOLIDARITE HELLEMMES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CUISINE

L'espace solidarité Hellemmes propose un accompagnement social individualisé ouvert à tout public, des informations sur les droits fondamentaux, des ateliers collectifs de socialisation et de redynamisation personnelle.

Il offre régulièrement à ses adhérents des ateliers de cuisine et souhaite aménager sa cuisine avec un mobilier professionnel.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 3 222 € à cette association.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE

Madame MARCELLIS ainsi que Madame LESEUTTE (procuration) ne participent pas au vote

11/57 CITEO – INTERVENTION SUR HELLEMMES

Afin de favoriser la fréquentation des équipements et des espaces publics, lieux de convivialité, de cohésion sociale et de relations positives entre les habitants, les usagers et contribuer à la tranquillité publique de ces lieux, il est envisagé le recours à l'Association CITEO.

Deux équipes par jour sillonneraient la commune et assureraient un lien avec la population en assurant une présence accueillante, visible, active, rassurante, préventive et dissuasive.

Il est demandé au Conseil Communal le versement d'une subvention de 100 000 € à cette association.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE

11/58 RAVALEMENT DE FACADES –ATTRIBUTION DE PRIME

Par délibérations n° 97/65 du 24 mars 1997, 00/751 du 9 octobre 2000 et 09/57 du 12 mai 2009, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façades sur l'ensemble du territoire de la commune d'HELLEMMES.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une prime à trois Hellemmois.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE

11/60 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ADACH (Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture sur Hellemmes)

Dans le cadre des Festivités du 14 juillet 2011, différentes associations ont participé activement comme chaque année au bon déroulement de cette journée. Des animations et stands de jeux pour petits et grands, restauration et buvette ont ravi la population.

Cette année, l'ADACH en partenariat avec la municipalité a souhaité mettre en avant quelques chanteurs et danseurs hellemmois en les intégrant dans la première partie du spectacle.

Afin de contribuer au dynamisme associatif, il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir verser une subvention à l'ADACH, porteuse de cette animation.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE

Madame LESEUTTE par la procuration de Madame MARCELLIS et Madame DOVERGNE ne participent pas au vote

11/61 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SIX HARMONIES

SIX HARMONIES est une nouvelle association sportive. Son objectif est de développer les arts martiaux chinois. Cette association à but non lucratif propose des cours collectifs ou individuels mais aussi des stages, des conférences, l'organisation d'événementiels et la participation aux compétitions inhérentes à ses activités.

En cohérence avec sa politique sportive et associative, la Commune souhaite apporter son soutien financier au club.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 250 € à cette association.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE